

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires auxquels il n'a pas été répondu

1 INTRODUCTION

Préoccupée par le nombre d'objets parlementaires en suspens, la Commission de gestion a adressée au Bureau du Grand Conseil, en date du 19 juin 2013, un rapport sur les objets dont les délais légaux de réponse sont échus. Ce rapport fait suite à un mandat donné par le Bureau du Grand Conseil à la Commission de gestion sur la base de ce mandat, celle-ci a procédé à une investigation transversale visant à documenter les retards, leurs causes et les solutions à envisager. Le Conseil d'Etat se réfère à ce rapport il salue le travail effectué par la Commission de gestion, qui eu pour effet non seulement d'approfondir le thème d'investigation, mais également d'inciter les secrétariats généraux des départements et du Grand Conseil à réconcilier et mettre au propre les listes contenues dans le système ANTILOPE, de sorte qu'il existe à présent un véritable référentiel commun pour le suivi des objets.

Le Conseil d'Etat observe pour sa part que le phénomène des objets en suspens est indissociable du nombre d'objets déposés (551 entre le début de la législature et la fin du mois d'avril 2014).

Sur la base des recommandations de la Commission de gestion et au terme d'un processus de concertation avec cette dernière et le Bureau du Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le présent exposé des motifs et projet de décret autorisant la radiation de certains objets auxquels il n'a pas été répondu.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat incorporera dorénavant à son rapport de gestion la liste des objets pour lesquels, au 31 décembre, le délai de rapport ou réponse est échu, conformément à l'article 111 alinéa 3 LGC.

De la même manière que cela avait été convenu entre les pouvoirs en 2005 dans le cadre d'une procédure de radiation sélective similaire à celle-ci, le présent décret soumis au Grand Conseil mentionne chaque objet concerné dans un article susceptible d'être amendé.

2 LISTE DES OBJETS PROPOSÉS À LA RADIATION, PAR DÉPARTEMENT

2.1 DSE (DTE depuis le 1er janvier 2014)

- 05/POS/160 - Postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement.

Cette intervention est devenue sans objet à la suite de la fusion des trois services qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement.

- 09/INT/308 - Détermination Véronique Hurni suite à la réponse du Conseil d'Etat à

l'interpellation concernant l'huile de palme dans l'alimentation et ses risques pour la santé. La suite donnée à la détermination a fait l'objet d'une question orale le 12 mars 2013. Il a été répondu (à la satisfaction de l'interpellante) que son souhait serait concrétisé lors de la prochaine modification de l'ordonnance fédérale sur l'étiquetage en 2014, et que le Grand Conseil serait informé de cette révision.

- 07/RES/044 - Résolution Albert Chapalay demandant au CE de s'associer aux autres cantons qui sont touchés par les problèmes de surpopulation du lynx.

Cette intervention ne nécessitait pas de réponse formelle et il y a été répondu de facto par le DSE par l'EMPL sur la faune et réponse au postulat A. Decosterd adoptés par le Conseil d'Etat le 21.01.2009 et par le Grand Conseil le 13.03.2010.

- 11/INI/041 - Initiative législative Isabelle Chevalley au nom des groupes Alliance du Centre, UDC, Les Verts, Libéral, Radical, A Gauche toute et Socialiste visant à simplifier les demandes d'autorisation de pose de panneaux solaires.

Suite au dépôt de cette initiative, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la LATC d'entente avec tous les groupes ayant co-signés l'initiative ; cf. art 68a al. 2 RLATC (Non assujettissement à autorisation).

2.2 DFJC

- 98_INT_038 - Interpellation Odile Jaeger et consorts sur le comportement des enseignants pendant les grèves de la fonction publique.

Depuis lors, le comportement des enseignants a fait l'objet de directives émanant du SPEV. De plus, des mesures spécifiques ont été prises pour accueillir les enfants, cas échéant.

- 99_INT_113 - Interpellation A. Olivier Conod et consorts concernant la prévention et la pénalisation pour les enfants mineurs.

L'objet est traité par la LProMin et par le concordat intercantonal sur la protection des mineurs.

- 99_POS_059 - Postulat Martial Gottraux et consorts demandant au CE d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un Centre romand d'enseignement à distance.

Au vu des transformations significatives auxquelles a conduit l'évolution technologique et informatique depuis 1999, l'idée qui a fondé le postulat n'est plus actuelle.

- 99_RES_021 - Résolution Philippe Martinet concernant l'adaptation du budget des bourses, en relation avec l'adoption de la LHEDP.

La préoccupation du député a été prise en compte dans l'élaboration du projet de loi LAEF, examiné par le Grand Conseil en juin 2014.

- 00_RES_023 - Résolution Jean-Louis Klaus et consorts demandant la mise en place de moyens appropriés afin de lutter efficacement contre la pédophilie.

L'objet est traité par la LProMin.

- 99_POS_087 - Postulat Jean Schmutz demandant au CE l'opportunité d'une extension des prestations offertes par les Centres de Bilan Vaud (CEBIV).

Les CEBIV n'existent plus aujourd'hui.

- 01_POS_159 - Postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts "Pour une meilleure équité entre enseignants licenciés et non licenciés".

Depuis lors, cet objet a été traité par la démarche DECFO-SYSREM.

- 99_MOT_078 - Motion Alain Gilliéron et consorts concernant l'ouverture du parc informatique pédagogique de l'école publique vaudoise à la plate-forme PC.

Les standards informatiques ont beaucoup évolué depuis 1999. On constate que les cantons qui ont tenté d'aller dans le sens du motionnaire ont renoncé en raison du coût et de la complexité de ces démarches.

- 00_POS_138 - Postulat Micheline Felix et consorts pour l'énoncé de règles destinées à accorder la pratique des enquêtes médicales à l'école avec les lois sur la protection de la sphère privée.

L'objet est traité par la LEO.

- 00_INT_225 - Interpellation Doris Cohen-Dumani demandant au CE un rapport circonstancié recensant les mesures d'économies réalisées par le Service de la formation professionnelle suite à la démarche Orchidée et indiquant quelles mesures il entend prendre pour assurer l'avenir.

Depuis 2000, les budgets ont été adaptés dans le sens de l'interpellation.

- 03_INT_136 - Interpellation Odile Jaeger Lanore sur les structures de prises en charge concernant les fratries ne bénéficiant plus de foyer parental.

L'objet est traité par la LProMin et par la politique socio-éducative fondée sur cette loi.

- 02_POS_004 - Postulat Verena Berseth Hadege et consorts demandant l'accès à la scolarité post-obligatoire pour l'ensemble des jeunes quel que soit leur statut.

Cet objet est traité par la nouvelle directive fédérale sur l'aide à l'apprentissage des sans-papiers.

- 04_PET_023 - Pétition - Prise de position sur l'aide aux études.

La préoccupation des pétitionnaires a été prise en compte dans l'élaboration du projet de loi LAEF.

- 03_MOT_043 - Motion Michel Cambrosio et consorts demandant que dans notre canton les personnes sans ressources qui souhaitent entreprendre ou poursuivre une formation professionnelle puissent sous certaines conditions recevoir une aide de l'Etat, et que la coordination entre l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissages et le Service de prévoyance et d'aide sociales soit renforcée.

Cet objet est traité par les démarches FORJAD et FORMAD.

- 06_POS_195 - Postulat Aloïs Gavillet et consorts concernant la fermeture de classes dans les localités, mesures B 31 du PDC n Plan directeur cantonal.

Ce postulat est devenu sans objet suite au remaniement des classes effectué depuis lors.

- 07_INT_423 - Interpellation Francis Thévoz – L'Office de perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) : un obstacle à l'insertion.

Depuis lors, les chiffres de l'OPTI montrent que 85 % des jeunes concernés ont trouvé une solution d'insertion.

- 06_INT_409 - Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Chollet et consorts "Quels moyens voulons nous nous donner pour éradiquer tant que faire se peut la pornographie dans les lieux scolaires ?"

Depuis lors, cet objet a été traité par l'adoption de la LEO, qui renforce les droits et devoirs de l'institution comme ceux des élèves.

- 02_INT_014 - Détermination Pierre-Yves Rapaz sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts au Conseil d'Etat concernant la violence à l'école.

Depuis lors, la LEO a traité cet objet, en particulier à son art. 44 al. 2 litt. g et h.

- 08_INT_052 - Détermination Jean-Marie Surer sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du Groupe libéral et consorts - respect de la loi scolaire (art. 4), neutralité de l'école.

Cet objet est traité par la LEO, dans l'EMPL comme dans la loi.

- 07_POS_024 - Postulat Nathalie Liniger pour modifier la loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs (entrée en vigueur le 1er décembre 2006) art. 18, ainsi que le règlement d'application art. 13.

Cet objet est traité par la convention intercantonale sur la fixation des âges.

- 10_RES_030 - Résolution Olivier Feller et consorts invitant le Conseil d'Etat à tout mettre en oeuvre pour que le projet de loi sur les écoles de musique soit finalisé avant le 30 juin 2010.

Cet objet est traité par la LEM entrée en vigueur le 1er août 2012 et la lettre du CE au GC du 30 juin 2010.

- 09_POS_165 - Postulat Claude-Eric Dufour et consorts intitulé "Des gymnases adaptés aux besoins du canton."

Cet objet est traité par la planification sur les gymnases.

- 09_POS_141 - Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie familiale.

Cet objet est devenu sans objet depuis le plan d'études romand (PER), en vigueur pour l'année scolaire 2013-2014.

- 09_MOT_085 - Motion Claude Schwab et consorts pour une révision de l'article 53 de la loi scolaire concernant l'histoire biblique.

Cet objet est traité par la LEO.

- 10_POS_206 - Postulat Michel Miéville et consorts intitulé "Rendre les parents négligents aussi responsables".

Cet objet est traité par la LEO et par divers objets postérieurs sur le même sujet.

- 11_POS_267 - Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises.

A la base, il s'agit d'une motion (11_MOT_131) transformée en postulat. Depuis lors, cet objet a été traité par la disposition d'application DA 162.02 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (RLVLFPr) intitulée "Titres exigés pour l'enseignement de la culture générale (ECG) dans les classes des écoles professionnelles et des métiers du canton de Vaud".

- Détermination sur les réponses du CE aux interpellations : 12_INT_035 Interpellation Christine Chevalley - Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie pré-gymnasiale : sur le chemin d'un nivellement par le bas ? ; 12_INT_036 Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts "Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie générale (VSG) : sur le chemin d'un nivellement par le bas ?"

Cet objet est traité par l'introduction en 2013 du cadre général d'évaluation (CGE).

2.3 DINT (DIS dès le 1er janvier 2014)

- 074_MOT-054 - Motion Micheline Félix pour l'application de l'art. 31 de la Constitution.

La révision de la LGC du 8 mai 2007 (page 38 de l'EMPD, ainsi que l'art. 97) répond à la motion.

- 07_MOT_004 - Motion Jérôme Christen demandant de prendre des mesures pour ne pas décourager les citoyens d'exercer un mandat politique.

La révision CODEX 2010, en lien avec la modification de la loi sur les tutelles, répond à la motion. Précédemment, la réponse du 11 février 2009 avait été refusée vu le refus d'entrée en matière de l'EMPL qui proposait de ne pas modifier la loi.

- 97_MOT_176 - Motion Guy Parmelin invitant le Conseil d'Etat à étudier la mise en place des dispositions législatives et réglementaires lui permettant de disposer d'un minimum de moyens financiers et logistiques pour défendre un projet de loi ou de décret accepté par le Grand Conseil et combattu par un référendum

Entre-temps, la LInfo est entrée en vigueur, prescrivant aux autorités le devoir de communiquer sur

leurs projets, dans le strict respect de la jurisprudence du Tribunal fédéral proscrivant toute propagande de nature à fausser la formation de la volonté des électeurs et imposant en particulier le principe de proportionnalité.

- 04_INT_199 - Interpellation Olivier Feller sur les avis de droit émanant de l'administration, s'appuient-ils sur des raisonnements juridiques ou sont-ils imprégnés de considérations dictées par l'autorité politique ?

Cette interpellation est survenue dans contexte spécifique, celui de la publication des avis de droit émis à propos de l'article 165 de la Constitution cantonale. La matière a été traitée dans la réponse à l'interpellation Jean-Yves Pidoux et consorts (04_INT_202) demandant la publication des avis de droit émis à propos des articles 163 à 165 de la Constitution et dans la réponse donnée à la question orale Philippe Leuba le 31 août 2004. En outre, le débat relatif à l'article 165 Cst-VD et à sa portée a été résolu par l'adoption, en 2010, d'une loi d'application de cette disposition constitutionnelle.

- 02_QUE_001- Question écrite Mariel Muri-Guirales sur le projet de révision des articles du Code pénal concernant l'interruption et la dépenalisation de la grossesse.

Cet objet est caduc depuis la votation fédérale de 2002.

- 09_QUE_006 - Question Olivier Gfeller au nom des commissaires socialistes de la commission 09_228 sur les tutelles et curatelles.

La révision CODEX 2010, en lien avec la modification de la loi sur les tutelles, répond à la question.

- 03_POS_072 - Postulat Luc Recordon relatif à la déclaration des intérêts en matière judiciaire.

Ce postulat s'inscrivait dans le cadre de la vague de contestation de la justice vaudoise portée par l'association "Appel au peuple". Dans ce contexte, le postulat, purement circonstanciel, visait à rétablir la confiance des citoyens dans leur justice. Force est de constater que la situation a bien évolué depuis cette période, "Appel au peuple" ayant visiblement disparu. En outre, depuis l'entrée en vigueur des codes de procédure civile et pénale fédéraux, la question de la récusation des magistrats et de la procédure y menant échappe au législateur cantonal.

- 99_POS_077 – Postulat Josef Zisyadis demandant que le minimum vital de l'office des poursuites du canton soit aligné sur celui de l'aide sociale.

Les ajustements ont été mis en œuvre avec la réforme de la justice de paix et le RDU ainsi que par l'adoption de nouvelles normes par la Conférence suisse des préposés aux offices de poursuites et faillites. Le problème est donc désormais entièrement résolu.

2.4 DSAS

- 97_MOT_166 – Motion Pierre Tillmanns sur la création d'un fonds de désendettement.

Depuis 2002, le Conseil d'Etat a mis en place un programme de prévention et une structure cantonale d'assainissement financier. Par ailleurs, afin de compléter le dispositif cantonal actuel de lutte contre la précarité, le Conseil d'Etat a adopté le 10 septembre 2014 un Fonds de lutte contre la précarité, qui a pour but d'assainir davantage de situations financières de ménages surendettés, par un prêt d'un montant maximum de CHF 30'000 remboursable sur 36 mois. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation au bout de 3 ans.

- 04_POS_121- Postulat Anne Décosterd demandant un concept cantonal de prise en charge des troubles du comportement alimentaires (TCA).

- 04_PET_032 - Pétition pour un soutien financier à ABA - Association Boulimie Anorexie - par l'Etat de Vaud.

Il était prévu que la réponse du CE à ces 2 objets soit intégrée dans un EMPD pour la création d'une unité d'hospitalisation. Ce dernier n'a jamais été finalisé, car les travaux ont été intégrés à l'enveloppe globale des rénovations du site de Saint-Loup.

Le Centre abC - hospitalisation, unité accueillant des patients adolescents dès 16 ans et adultes atteints de troubles du comportement alimentaire tourne donc à plein régime à Saint-Loup depuis octobre 2009, en collaboration avec l'association ABA.

Un accord intercantonal FR-JU-VD reconnaissant le Centre abC de Saint-Loup comme centre de référence pour la prise en charge des patients domiciliés dans les cantons de Vaud, Fribourg et du Jura et souffrant d'anorexie et/ou boulimie ou encore de troubles du comportement alimentaire atypiques a été signé le 12 décembre 2013.

- 99_INT_132 - Interpellation Philippe Martinet sur l'état des travaux dans le domaine social (RMR, ASV, guichet social unique, etc...).

La question no. 1 soulevée par M. Martinet a été traitée dans le cadre de l'adoption par le GC de différents EMPL dont l'EMPL LASV en 2003, l'EMPL sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté en 2010 et l'EMPL sur le RDU également en 2010. La question no. 2 n'est aujourd'hui plus d'actualité. Du point de vue du contenu, ces deux enjeux ont donc été traités.

2.5 DECS

- 05_INT_271 - Interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant des précisions sur quelques "révélations" faites par le SPOP au sujet des requérants emprisonnés : l'information se veut-elle objective ou s'agit-il d'une simple propagande UDC ?

Cette interpellation fait partie du paquet dit des "523". En l'occurrence, le litige opposant l'ancien chef du service de la population à deux requérants d'asile a été réglé de manière conventionnelle. Considérant le caractère personnel du dossier, et le fait qu'il soit clos depuis plusieurs années, il paraît inopportun d'y revenir.

- 11_RES_053 - Résolution Jacques Nicolet et consorts - Production de gruyère aux Etats-Unis par Emmi.

Suite à l'intervention concertée des Conseillers d'Etat en charge de l'agriculture des Cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Jura (aire géographique du Gruyère) auprès de M. le Conseiller fédéral Schneider-Ammann, ce dernier a convaincu le groupe Emmi de renoncer à ses projets sur sol américain.

2.6 DIRH

- 06_POS_238 - Postulat Kohli et consorts - Menaces sur les chemins de fer secondaires vaudois : agir avant qu'il ne soit trop tard.

L'objet se rapportait à la négociation des tarifs de transport en 2006 pour le transport des betteraves entre les CFF et la sucrerie d'Aarberg, impliquant une concentration des points de chargement. Depuis 2006, l'organisation a été adaptée et la situation ne se présente plus dans les mêmes termes.

- 00_INT_169 - Interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts concernant les choix qui ont déterminé les nouveaux tarifs des tl et sur le fonctionnement de l'entreprise.

L'interpellation concernait les tarifs des tl de l'an 2000, qui ne sont plus d'actualité.

- 95_M_091 - Motion André Bugnon et consorts demandant au Conseil d'Etat de prévoir une révision allant vers une diminution des exigences des normes et directives imposées aux communes lors de travaux entrepris par elles sur les routes cantonales en traversée de localité dont elles ont la charge totale ou partielle, hors traversée de localité et sur les routes communales.

La motion proposait une baisse des standards d'entretien, ainsi qu'une réflexion sur la répartition canton-communes. Cette baisse des standards a eu lieu, suivie d'une réaction à la hausse, au vu de l'état des routes. Quant à la réflexion canton-communes, elle a abouti depuis lors.

- 02_POS_030 - Postulat Pierre Duc - Collaboration dans le système d'information.

Le postulat proposait de remplacer Bedag par Unicible, comme partenaire pour l'exploitation informatique. Depuis l'époque du postulat, la situation a changé. En effet, le Conseil d'Etat a décidé de réinternaliser cette prestation au sein de la DSI.

- 03_POS_035 - Postulat Josef Zisyadis et consorts pour que tous les employés travaillant directement ou indirectement pour l'Etat soient mis au bénéfice du salaire minimal mensuel brut de Fr. 3'500.-.

Le dossier est devenu obsolète, vu l'évolution des salaires minimum en Suisse et dans le canton de Vaud. La politique salariale à l'Etat prévoit pour 2014 un salaire annuel minimum de CHF 48'113/an, soit, sur 12 mois, un salaire mensuel brut de 4'009.-. De plus s'agissant de la demande, elle porte également sur les secteurs parapublic et privé, pour lesquels on ne dispose pas de données. On peut toutefois relever que des conventions collectives de travail ont été conclues ces dernières années dans les secteurs parapublics sanitaire et social, qui prévoient des échelles de traitement dont les minima sont supérieurs à ceux demandés par le postulant et contribuent ainsi à améliorer les conditions de travail des personnels concernés.

2.7 DFIRE

- 01_RES_037 - Résolution Pierre Rochat "le Grand Conseil, à l'heure où il quitte le bâtiment Perregaux, ce lieu chargé d'histoire qui l'a vu y siéger depuis 1806, souhaite que cette salle riche en symboles, soit restaurée avec le souci de lui conserver une vocation".

L'évolution du dossier répond exactement au vœu exprimé au travers de cette résolution.

3 CONSÉQUENCES

3.1 Constitutionnelles, légales et réglementaires (y.c. eurocompatibilité)

Compte tenu de l'obligation que la loi sur le Grand Conseil fait au Conseil d'Etat de donner suite aux interventions parlementaires qui lui sont renvoyées, la forme du décret est requise pour en dispenser celui-ci.

3.2 Autres

Analysé selon les différents critères retenus pour évaluer les conséquences des projets de décrets (conséquences financières ; conséquences sur le personnel ; conséquences sur les communes ; conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie ; conséquences par rapport au programme de législation et au PDCn ; conséquences par rapport à la LSubv ; examen de la conformité de l'application de l'article 163 de la Constitution ; conséquences sur le découpage territorial ; incidences informatiques ; conséquences par rapport à la RPT ; conséquences sous l'angle de la protection des données) et mis à part le fait que sa mise en œuvre allègera le travail de l'administration et répond donc d'une certaine façon au critère de la simplification administrative, le présent EMPD n'a pas d'autres effets.

4 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat à l'honneur de proposer au Grand Conseil d'accepter le projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires auxquels il n'a pas été répondu.

PROJET DE DÉCRET

autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires en suspens auxquels il n'a pas été répondu

du 5 novembre 2014

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Le Conseil d'Etat est autorisé à radier les objets suivants parmi les interventions parlementaires auxquelles il n'a pas été répondu :

- 05_POS_160 - Postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement.
- 09_INT_308 - Détermination Véronique Hurni sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation concernant l'huile de palme dans l'alimentation et ses risques pour la santé.
- 07_RES_044 - Résolution Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat à s'associer aux autres cantons qui sont touchés par les problèmes de surpopulation du lynx.
- 11_INI_041 - Initiative législative Isabelle Chevalley et consorts au nom des groupes Alliance du Centre, UDC, Les Verts, Libéral, Radical, A Gauche Toute et Socialiste visant à simplifier les demandes d'autorisation de pose de panneaux solaires.
- 98_INT_038 - Interpellation Odile Jaeger et consorts sur le comportement des enseignants pendant les grèves de la fonction publique.
- 99_INT_113 - Interpellation A. Olivier Conod et consorts concernant la prévention et la pénalisation pour les enfants mineurs.
- 99_POS_059 - Postulat Martial Gottraux et consorts demandant au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un Centre romand d'enseignement à distance.
- 99_RES_021 - Résolution Philippe Martinet concernant l'adaptation du budget des bourses, en relation avec l'adoption de la LHEP.
- 00_RES_023 - Résolution Jean-Louis Klaus et consorts demandant la mise sur place de moyens appropriés afin de lutter efficacement contre la pédophilie.
- 99_POS_087 - Postulat Jean Schmutz et consorts demandant au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'une extension des prestations offertes par les Centres de Bilan Vaud (CEBIV).
- 01_POS_159 - Postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - Pour une meilleure équité entre enseignants licenciés et non licenciés.
- 99_MOT_078 - Motion Alain Gilliéron et consorts concernant l'ouverture du parc informatique pédagogique de l'école publique vaudoise à la plate-forme PC.
- 00_POS_138 - Postulat Micheline Félix et consorts pour l'énoncé de règles destinées à accorder la pratique des enquêtes médicales à l'école avec les lois sur la protection de la sphère privée.
- 00_INT_225 - Interpellation Doris Cohen-Dumani demandant au Conseil d'Etat un rapport circonstancié recensant les mesures d'économie réalisées par le Service de la formation professionnelle suite à la démarche Orchidée et indiquant quelles mesures il entend prendre pour assurer l'avenir.

- 03_INT_136 - Interpellation Odile Jaeger Lanore sur les structures de prises en charge concernant les fratries ne bénéficiant plus de foyer parental.
- 02_POS_004 - Postulat Verena Berseth Hadeq et consorts demandant l'accès à la scolarité post-obligatoire pour l'ensemble des jeunes quel que soit leur statut.
- 04_PET_023 - Pétition - Prise de position sur l'aide aux études.
- 03_MOT_043 - Motion Michel Cambrosio et consorts demandant que dans notre canton les personnes sans ressources qui souhaitent entreprendre ou poursuivre une formation professionnelle puissent sous certaines conditions recevoir une aide de l'Etat, et que la coordination entre l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage et le Service de prévoyance et d'aide sociales soit renforcée.
- 06_POS_195 - Postulat Aloïs Gavillet et consorts concernant la fermeture de classes dans les localités, mesures B 31 du PDCn Plan directeur cantonal.
- 07_INT_423 - Interpellation Francis Thévoz – L'Office de perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) : un obstacle à l'insertion ?
- 06_INT_409 - Détermination Jacques Chollet sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Chollet et consorts intitulée "Quels moyens voulons nous nous donner pour éradiquer tant que faire se peut la pornographie dans les lieux scolaires ?"
- 02_INT_014 - Détermination Pierre-Yves Rapaz sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts concernant la violence à l'école.
- 08_INT_052 - Détermination Jean-Marie Surer sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du Groupe libéral et consorts - respect de la loi scolaire (art. 4).
- 07_POS_024 - Postulat Nathalie Liniger pour modifier la loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs (entrée en vigueur le 1er décembre 2006) art. 18, ainsi que le règlement d'application art. 13.
- 10_RES_030 - Résolution Olivier Feller et consorts invitant le Conseil d'Etat à tout mettre en oeuvre pour que le projet de loi sur les écoles de musique soit finalisé avant le 30 juin 2010.
- 09_POS_165 - Postulat Claude-Eric Dufour et consorts intitulé des gymnases adaptés aux besoins du canton.
- 09_POS_141 - Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie familiale.
- 09_MOT_085 - Motion Claude Schwab et consorts pour une révision de l'article 53 de la loi scolaire concernant l'histoire biblique.
- 10_POS_206 - Postulat Michel Miéville et consorts intitulé rendre les parents négligents aussi responsables.
- 11_POS_267 - Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises.
- Détermination sur les réponses du Conseil d'Etat aux interpellations : 12_INT_035 Interpellation Christine Chevalley - Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie pré-gymnasiale : sur le chemin d'un nivellement par le bas ? ; 12_INT_036 Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts - Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie générale (VSG) : sur le chemin d'un nivellement par le bas ?
- 04_MOT_054 - Motion Micheline Félix et consorts pour l'application de l'article 31 de la Constitution.
- 07_MOT_004 - Motion Jérôme Christen et consorts demandant de prendre des mesures pour ne pas décourager les citoyens d'exercer un mandat politique.
- 97_MOT_176 - Motion Guy Parmelin invitant le Conseil d'Etat à étudier la mise en place des

dispositions législatives et réglementaires lui permettant de disposer d'un minimum de moyens financiers et logistiques pour défendre un projet de loi ou de décret accepté par le Grand Conseil et combattu par un référendum.

- 04_INT_199 - Interpellation Olivier Feller - Les avis de droit émanant de l'administration, s'appuient-ils exclusivement sur des raisonnements juridiques ou sont-ils imprégnés de considérations dictées par l'autorité politique ?
- 02_QUE_001- Question écrite Mariela Muri-Guirales sur le projet de révision des articles du Code pénal concernant l'interruption et la dépenalisation de la grossesse.
- 09_QUE_006 - Question Olivier Gfeller au nom des commissaires socialistes de la commission 09_228 sur les tutelles et curatelles.
- 03_POS_072 - Postulat Luc Recordon relatif à la déclaration des intérêts en matière judiciaire.
- 99_POS_077 - Postulat Josef Zisyadis et consorts demandant que le minimum vital de l'Office des poursuites du canton soit aligné sur celui de l'aide sociale vaudoise.
- 97_MOT_166 – Motion Pierre Tillmanns et consorts sur la création d'un fonds cantonal de désendettement.
- 04_POS_121- Postulat Anne Décosterd et consorts demandant un concept cantonal de prise en charge des troubles du comportement alimentaires (TCA).
- 04_PET_032 - Pétition pour un soutien financier à ABA - Association Boulimie Anorexie - par l'Etat de Vaud.
- 99_INT_132 - Interpellation Philippe Martinet sur l'état des travaux dans le domaine social (RMR, ASV, guichet social unique, etc...).
- 05_INT_271 - Interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant des précisions sur quelques "révélations" faites par le SPOP au sujet des requérants emprisonnés : l'information se veut-elle objective ou s'agit-il d'une simple propagande UDC ?
- 11_RES_053 - Résolution Jacques Nicolet et consorts - Production de gruyère aux Etats-Unis par Emmi.
- 06_POS_238 - Postulat Dominique Kohli et consorts - Menaces sur les chemins de fer secondaires vaudois : agir avant qu'il ne soit trop tard.
- 00_INT_169 - Interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts concernant les choix qui ont déterminé les nouveaux tarifs des T.L. et sur le fonctionnement de l'entreprise.
- 95_M_091 - Motion André Bugnon et consorts demandant au Conseil d'Etat de prévoir une révision allant vers une diminution des exigences des normes et directives imposées aux communes lors de travaux entrepris par elles sur les routes cantonales en traversée de localité dont elles ont la charge totale ou partielle, hors traversée de localité et sur les routes communales.
- 02_POS_030 - Postulat Pierre Duc - Collaboration dans le système d'information.
- 03_POS_035 - Postulat Josef Zisyadis et consorts pour que tous les employés travaillant directement ou indirectement pour l'Etat soient mis au bénéfice du salaire minimal mensuel brut de CHF 3'500.-.
- 01_RES_037 - Résolution Pierre Rochat "Le Grand Conseil, à l'heure où il quitte le bâtiment Perregaux, ce lieu chargé d'histoire qui l'a vu y siéger depuis 1806, souhaite que cette salle riche en symboles, soit restaurée avec le souci de lui conserver une vocation en rapport avec celle qui a motivé sa construction, soit l'installation du législatif cantonal".

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date de l'entrée en vigueur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 novembre 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean